

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'Accord de libre-échange nord-américain

- Le vif intérêt du Canada à promouvoir le libre-échange en Amérique du Sud et en Amérique centrale, par le biais de la ZLEA et du Mersosur, s'explique largement par son expérience positive du libre-échange en Amérique du Nord.
- L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), signé en 1988, a prouvé aux Canadiens que le libre-échange est avantageux. Les firmes canadiennes sont devenues plus efficaces, et le Canada est devenu plus concurrentiel.
- Grâce à l'Accord, les sociétés canadiennes ont fait preuve de plus de dynamisme dans leur recherche de débouchés sur les marchés étrangers.
- L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entre le Canada, les États-Unis et le Mexique est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.
- L'ALENA est le premier accord de libre-échange réciproque que le Canada a négocié avec un pays d'Amérique latine.
- L'ALENA a amélioré l'accès canadien aux marchés des États-Unis et du Mexique. Le commerce bilatéral entre les signataires de l'ALENA s'est accru de 18,7 p. 100 entre la date d'entrée en vigueur de l'Accord et la fin de 1996, pour atteindre 388 milliards de dollars.
- L'investissement entre les pays de l'ALENA s'est également accru : les investissements américains au Canada ont atteint 122,7 milliards de dollars en 1996, soit une hausse de 9,1 p. 100 par rapport à l'année précédente. C'était la quatrième augmentation annuelle consécutive. Les investissements mexicains au Canada sont en hausse, mais restent relativement modestes (239 millions de dollars en 1996).
- En 1996, les investissements canadiens aux États-Unis s'élevaient à 92,9 milliards de dollars, soit une augmentation de 7,5 p. 100 par rapport à 1995. Les investissements canadiens au Mexique ont atteint 1,3 milliard de dollars, soit plus du double du chiffre pour 1993. Le Canada est ainsi devenu l'une des plus importantes sources de nouveaux investissements au Mexique.
- L'ALENA n'affecte pas le calendrier d'élimination progressive des droits de douane prévu dans l'ALE entre le Canada et les États-Unis. Aux termes de cet accord, presque tous ces droits seront éliminés d'ici le 1^{er} janvier 1998.